

VIDÉASTES AMATEURS

«Lady Nicotine» remporte le concours

STÉPHANIE BUCHS

La prochaine votation sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics a imposé la cigarette comme la star de l'actualité dans le canton de Fribourg. Et bien, le concours du Club des cinéastes et vidéastes amateurs de Fribourg (CCVAF), qui s'est déroulé le 15 novembre, a reconnu la renommée de cette actrice. Une fiction de Martine Pfefferli, intitulée «Lady Nicotine», a en effet remporté non seulement le prix du jury, mais aussi celui du public.

Cette compétition annuelle a vu s'affronter neuf films. «Le jury était composé de cinq personnes extérieures au club», précise Pascal Pflieger, membre du comité du club. Jury et public sont également tombés d'accord sur le troisième prix, attribué à un documentaire de Pascal Pflieger et René Laesser, intitulé «Les Fines de Pencadenic». Pour la deuxième place, le jury a choisi un documentaire de Bernard Müller «La Provence, terre promise», alors que le public a préféré «Toucher l'Etoile» de Jean Jost. Les meilleurs films représenteront Fribourg lors du prochain festival romand à Neuchâtel en mars 2009.

Il y a eu du changement au CCVAF cette année, puisque le concours ne s'est pas déroulé à la salle de la Vignettaz, comme chaque année, mais au Rural de Givisiez. Ce lieu accueille le club depuis janvier 2008. I



A l'occasion de cette manifestation de lutte contre la peine de mort, les frères Ruffieux illumineront l'Hôtel de Ville de Fribourg. ALAIN WICHT-A

Fribourg contre la peine de mort

SOLIDARITÉ • La Ville participe pour la première fois à la campagne internationale de lutte contre la peine de mort. Manifestation officielle le samedi 29 novembre.

STÉPHANIE BUCHS, AVEC L'APIC

Fribourg fait désormais partie des «Villes pour la Vie - Villes contre la peine de mort». Pour la première fois, Fribourg participe à la campagne mondiale contre la peine de mort. Ainsi, le centre-ville accueillera plusieurs manifestations le samedi 29 novembre. A 18h, une marche in memoriam du dernier condamné à mort fribourgeois (voir ci-contre) partira des Augustins. Un grand rassemblement est ensuite prévu dès 18h30 devant l'Hôtel de Ville, où le syndic Pierre-Alain Clément prendra la parole.

Récolte de signatures

«La ville a été sollicitée par les organisateurs de cette manifestation. Et le Conseil communal a trouvé évident d'y prendre part», précise Pierre-Alain Clément. Personnellement, il dit avoir été particulièrement touché par le sujet: «J'avais suivi de près la première action spectaculaire de François Mitterrand en 1981 qui avait été l'abolition de la peine de mort! C'est un problème qui m'a toujours intéressé.»

Le 29 novembre, la place de l'Hôtel-de-ville de la capitale accueillera encore d'autres événements. Tout commencera à 9h30: les organisateurs, des membres de l'ACAT-Fribourg, d'Amnesty International et de Lifespark y tiendront un stand d'information. Ils récolteront des signatures pour l'abolition de la peine de mort.

Hôtel de Ville illuminé

Le fil rouge de la manifestation internationale: un monument doit être illuminé. Fribourg a choisi de mettre en évidence son Hôtel de Ville: les frères Ruffieux l'illumineront et projeteront «Univers», l'une des vidéos de leur spectacle «Falaises», qui a eu lieu en septembre («La Liberté» du 22 septembre).

Pour agrémenter la soirée et réchauffer les participants, le vin chaud sera servi. A 19h30, Bernadette Forhan, spécialiste de la thématique «Peine de mort dans le monde» pour l'ACAT-France, parlera sur le thème «Pourquoi s'engager aujourd'hui?», à la salle paroissiale de Saint-Nicolas, Grand-Rue

14. L'entrée est libre, une collecte est organisée à la sortie, et le verre de l'amitié sera servi.

Cette campagne mondiale contre la peine de mort prend sa place à la fin novembre dans le calendrier de 59 pays et de 777 villes, dont 19 en Suisse. Elle a été lancée en 2002 par Sant'Egidio, en commémoration de la première abolition de la peine de mort dans l'ordre juridique d'un Etat européen en 1786 dans le grand-duché de Toscane.

Plus de 50 000 personnes

Cette campagne contre la peine de mort a été lancée à Rome par la Communauté de Sant'Egidio. Ce mouvement de laïcs catholiques fondé en 1968 par un professeur d'histoire, Andrea Riccardi, regroupe plus de 50 000 personnes dans une bonne septantaine de pays des divers continents. Il se distingue par son engagement dans le domaine de la paix, de la réconciliation, du dialogue et de l'action sociale. Depuis 2002, ce sont de plus en plus de villes dans le monde qui participent à cette action. I

LE DERNIER CONDAMNÉ À MORT

C'est en 1902 que le dernier condamné à mort, Etienne Chatton, fut guillotiné à Fribourg, dans la cour de la prison des Augustins. Ce fut la dernière exécution civile en Suisse romande. Le condamné avait tué à coup de hache sa cousine. Relevant son «cynisme sang-froid et sa lâcheté féroce», le procureur général avait requis la peine de mort alors que l'avocat avait mis en évidence la responsabilité diminuée de son client: hérédité chargée, alcoolisme, syphilis et conséquences d'une mauvaise chute. La sentence de mort du tribunal fut saluée par quelques braves immédiatement réprimés par un geste du président.

Le Grand Conseil fut appelé à se prononcer sur le recours en grâce du condamné. Il en délibéra en séance extraordinaire, le 30 juillet 1902. La grâce fut refusée par 76 voix contre 12 et 4 bulletins blancs. Selon la loi en vigueur, le condamné devait être exécuté dans les trois jours, mais pas un dimanche ni un jour de fête. Le Conseil d'Etat n'en fit pas cas, et Etienne Chatton fut «liquidé» un petit matin de fête nationale, le 1^{er} Août 1902. APIC

EN BREF

RECTIFICATIF

Gestion et pas surveillance

Une erreur s'est glissée dans l'article traitant des décisions du préfet de la Sarine relatives à des recours du Conseil communal de Fribourg contre des décisions du Conseil général, dans «La Liberté» du 15 novembre. Concernant la demande «d'information du Conseil général sur l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice», Carl-Alex Ridoré accepte le recours du Conseil communal. L'un de ses arguments est que «le Conseil général n'est pas l'autorité de gestion de la commune» et non pas «l'autorité de surveillance de la commune», comme on pouvait le lire dans «La Liberté» du 15 et du 20 novembre. SB

RECTIFICATIF

Concert ce soir

Le concert du Spectrum Saxophon Quartet a lieu ce vendredi 21 novembre à 20h au Centre Phénix, rue des Alpes à Fribourg, et non dimanche comme annoncé.

PUBLICITÉ

Les non-fumeurs étant protégés, protégeons aussi les emplois!



Sébastien Haas
Sommelier,
Brasserie
Le Beausite,
Fribourg

NON à l'initiative OUI au contre-projet

En cas de double OUI favorisez le contre-projet!

Gastro-Fribourg
Comité de soutien au contre-projet
du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Friture sur la ligne entre la CEC et les paroisses

ÉGLISE • Soumis au vote de samedi, le budget de la Corporation ecclésiastique inquiète les paroisses.

PIERRE-ANDRÉ SIEBER

«Je suis président de paroisse depuis longtemps et je constate que le budget de la Corporation ecclésiastique catholique (CEC) a doublé en dix ans!» A la veille du vote du budget par les délégués de la CEC prévu samedi, Jean-Marie Clément, président de la paroisse d'Ependes, est inquiet. Selon lui, le budget 2009 qui atteint 5,3 millions de francs, ne tient pas compte des réalités que vivent les paroisses. Il critique aussi l'attitude du conseil exécutif de la CEC qui veut presser le mouvement pour le faire adopter avant de passer la main puisque ses membres sont arrivés à la fin de leur mandat.

Le pourcentage que les gens versent aux paroisses est basé sur le taux d'impôt cantonal. Or, ce taux est

abaissé pour 2009 ce qui signifie des recettes en moins. «Et les paroisses n'ont pas de compensation», poursuit Jean-Marie Clément. «De plus, il y a la crise. Si quelqu'un avait un salaire de 4000 francs par mois en 2008 et qu'il n'en touche plus que 3600 en 2009, 8% du premier montant ou du second, ce n'est pas la même chose! Dans notre paroisse, on compte sur une chute des rentrées fiscales pouvant aller jusqu'à 10%.»

Il faut aussi prendre en compte les sorties d'Eglise. En 2008, la paroisse d'Ependes en a connu six. «Ça n'a pas l'air beaucoup», commente le président. «Mais si vous calculez sur dix ans, cela fait soixante paroissiens en moins! Ce n'est tout de même pas rien.»

Du coup, comme une entreprise qui connaît la récession, la CEC devrait proposer des mesures d'économies. Or, selon le président de paroisse, c'est tout le contraire. «On peut calculer une hausse du budget qui avoisine 4% alors que nos rentrées d'impôts vont diminuer en moyenne de 3 à 5%», s'insurge-t-il. «C'est ainsi qu'en cinq ou six ans, le budget de la CEC a augmenté de 30%! C'est énorme.»

Et le président de pointer du doigt la politique de rétribution du personnel de l'Eglise, laïc ou non: les gens sont rétribués en fonction de leur qualification et non en fonction du poste qu'ils occupent. En exagérant un peu, d'aucuns disent que si l'on pratiquait ainsi dans la vie civile, un prof d'un qui occuperait un poste d'insti-

tuteur serait payé comme un enseignant de l'Alma mater et non comme un enseignant primaire... «Oui, quel qu'un qui a une formation universitaire reçoit un salaire beaucoup plus élevé que celui qui a fait une école de niveau inférieur pour un même poste», confirme Jean-Marie Clément. «Heureusement que dans nos paroisses, on compte un nombre très important de bénévoles sans lesquels elles ne survivraient pas.»

Pour Michel Monney, président du conseil exécutif de la CEC, l'augmentation de budget est raisonnable: de 5,2 mio de francs en 2008, on passe à 5,3, soit 2% de plus. «Quant à la question de la rétribution par rapport à la qualification, les délégués l'ont votée», répond M. Monney. «Il faudrait revoir cela.» I